

Fonds monétaire international



Rapport annuel

L'économie
mondiale
au service
de tous



Une institution globale

Le Fonds monétaire international est une agence spécialisée du système des Nations Unies créée par traité en 1945 pour veiller à la bonne santé de l'économie mondiale. Le FMI a son siège à Washington, et il est gouverné par ses 184 États membres, ce qui lui confère une dimension quasi universelle.

Le FMI est l'institution centrale du système monétaire international — le système de paiements internationaux et de changes qui permet les courants d'échanges entre les nations.

De par ses Statuts, le FMI a mission de faciliter l'expansion harmonieuse du commerce mondial, de promouvoir la stabilité des taux de change, d'éviter les dévaluations compétitives et de favoriser la correction ordonnée des problèmes de balance des paiements de ses pays membres.

Afin de réaliser ces objectifs, le FMI

- suit l'évolution et les politiques économiques et financières au niveau national et au plan mondial, et offre à ses pays membres des conseils de politique générale en s'appuyant sur plus de 50 années d'expérience;
- prête ses ressources aux pays confrontés à des problèmes de balance des paiements, à titre temporaire, à l'appui de mesures d'ajustement et de réformes visant à corriger les problèmes de fond;
- fournit aux gouvernements et aux banques centrales de ses pays membres son assistance technique et des services de formation dans les domaines relevant de sa compétence.

Ouvrant à renforcer le système financier international et à accélérer les progrès dans la lutte contre la pauvreté, ainsi qu'à promouvoir des politiques économiques avisées dans tous ses pays membres, le FMI contribue à mettre la mondialisation au service de tous.

Le FMI diffuse de nombreuses informations sur ses activités, notamment à l'aide de son site Internet : www.imf.org.

Rapport annuel

1. LA SURVEILLANCE DU FMI
À L'ŒUVRE
2. RENFORCEMENT DE
LA SURVEILLANCE ET DE
LA PRÉVENTION DES CRISES
3. RENFORCEMENT DU
DISPOSITIF DE RÉOLUTION
DES CRISES
4. RÉFORME DES POLITIQUES
ET DES MODALITÉS DE PRÊT
5. LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
DANS LES PAYS À FAIBLE REVENU
6. ASSISTANCE TECHNIQUE
ET FORMATION
7. TRANSPARENCE,
OBLIGATION DE RENDRE COMPTE
ET COOPÉRATION
8. OPÉRATIONS ET POLITIQUES
FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2003
9. ORGANISATION, BUDGET
ET RESSOURCES HUMAINES

APPENDICES

2003

0

0

3

Le FMI œuvre au renforcement de la croissance économique mondiale

Les incertitudes de la conjoncture économique mondiale, conjuguées aux difficultés économiques et financières auxquelles de nombreux pays membres se sont trouvés confrontés, ont constitué autant d'enjeux majeurs pour le FMI durant l'exercice 2002/03.

Dans les premiers mois de 2002, la croissance économique mondiale a donné quelques signes de reprise, après le ralentissement observé en 2001, mais elle s'est ensuite essouffée. La demande et l'activité ont été affaiblies, d'une part, par les incertitudes géopolitiques qui régnaient à la veille de la guerre en Iraq, affectant aussi bien les prix du pétrole que la confiance des consommateurs et des entreprises et, d'autre part, par les retombées persistantes de l'effondrement des marchés boursiers durant la période 2000-02. La politique monétaire et budgétaire menée par un certain nombre de pays a soutenu la demande, mais, pour l'année civile 2002, la production mondiale, bien qu'en hausse par rapport à 2001, a de nouveau été bien inférieure à la tendance. Le rythme d'expansion du commerce mondial s'est accru en 2002, après le creux de 2001, mais il n'avait jamais été aussi faible depuis la récession mondiale des années 80.

Sur cette toile de fond, le FMI a continué à œuvrer avec ses pays membres pour promouvoir une croissance plus vigoureuse et durable de multiples façons : par ses avis et conseils, par diverses activités relevant de sa mission de surveillance, par son soutien financier aux efforts déployés par les pays pour faire face à leurs problèmes de balance des paiements, par son assistance financière aux pays à faible revenu, qui vise à favoriser leur croissance et à les aider à réduire la pauvreté, par son assistance technique et par ses travaux sur la réforme du système monétaire international et de son propre mode de fonctionnement.

Surveillance et prévention des crises

Le FMI a charge de veiller au bon fonctionnement du système monétaire international et d'exercer une surveillance constante sur les politiques de change de ses membres. Il s'acquitte de cette mission en tenant des consultations avec ses pays membres pour passer en revue leur politique économique et financière, et en dressant périodiquement un bilan de la situation économique et financière au niveau mondial, régional et national.

Au cours de l'exercice 2003, le FMI a tenu des consultations bilatérales avec 136 pays. Il a aussi pris diverses mesures pour rehausser encore l'efficacité de ses activités de surveillance et de prévention des crises. Il a notamment continué à travailler à l'élaboration d'un système d'évaluation de la vulnérabilité des pays aux crises de balance des paiements. Le Conseil a par ailleurs proposé divers aménagements aux évaluations effectuées dans le cadre de l'initiative de promotion des normes et codes ainsi qu'au programme d'évaluation du secteur financier (mené conjointement avec la Banque mondiale). Il a en outre approuvé les propositions en vue d'améliorer la communication des données aux fins de la surveillance; il a adopté un nouveau cadre d'évaluation de la viabilité de la dette extérieure et donné son aval à un certain nombre de mesures qui visent à renforcer la surveillance dans les pays sous programme. Le FMI a aussi poursuivi son travail de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Résolution des crises

La *prévention* des crises est l'objectif premier du programme de réformes du FMI. Mais comme il est peu probable que l'on parvienne à prévenir toutes les crises, le Fonds s'est

La République démocratique du Timor-Leste (précédemment Timor oriental) est devenue le 184^e pays membre du FMI en juillet 2002. M. Mari Alkatiri, Premier ministre du Timor-Leste (à gauche), est accueilli par le Directeur général du FMI, Horst Köhler, lors de la cérémonie de signature.



aussi employé à se doter d'un dispositif plus robuste de *résolution* des crises, en procédant sur trois fronts : clarification de la politique d'accès à ses ressources, plus grande sélectivité des prêts et renforcement du mécanisme de restructuration de la dette souveraine.

Ces dernières années, le FMI a eu l'occasion de venir en aide à des pays membres confrontés à une crise de leur compte de capital en leur fournissant un concours financier de montant élevé, souvent très supérieur aux limites normales. Dans le courant de l'exercice, le Conseil a réexaminé cette politique et fixé des critères bien précis pour l'octroi de tels concours exceptionnels afin de faire face à une crise du compte de capital.

Le Conseil a aussi passé en revue les développements récents en matière de restructuration des obligations souveraines et la politique autorisant le FMI à accorder des prêts à des pays ayant des arriérés envers des créanciers privés, la conception des clauses d'action collective et leur efficacité pour faciliter la restructuration des dettes, et a examiné une proposition de mécanisme de restructuration de la dette souveraine qui pourrait permettre de résoudre des situations critiques.

Politiques et modalités de prêt

Le FMI fournit à ses pays membres son appui financier au moyen d'un ensemble de politiques et d'instruments de prêt. La plupart des financements du FMI sont subordonnés à la mise en œuvre, par le pays bénéficiaire, de réformes visant à remédier aux problèmes qui ont donné lieu à ce besoin de financement.

Au cours de l'exercice 2003, le Conseil d'administration a achevé le réexamen biennal des conditions dont sont assortis les programmes mis en œuvre avec l'appui du FMI et approuvé pour leur élaboration et leur application de nouvelles directives, qui visent à encourager l'internalisation des programmes et à en accroître l'efficacité.

Les administrateurs ont aussi examiné un rapport d'avancement sur le renforcement de la collaboration entre le FMI et la Banque mondiale dans ce domaine et ont achevé l'examen de l'utilisation prolongée des ressources du FMI par certains pays membres, sur la base d'un rapport que lui a soumis le Bureau indépendant d'évaluation (voir ci-après).

Lutte contre la pauvreté dans les pays à faible revenu

L'objectif majeur de l'action du FMI dans les pays à faible revenu est de faire profondément et durablement reculer la pauvreté. Son action s'inscrit dans la stratégie avalisée par la communauté internationale dans le cadre du Consensus de Monterrey, qui repose sur le double principe que les pays à faible revenu doivent assumer leurs responsabilités et mener des politiques avisées, dans un contexte de bonne gouvernance, et que ces efforts doivent aller de pair avec un appui plus ferme de la communauté internationale.

Outre des conseils, le FMI offre aux plus pauvres de ses pays membres son appui financier au moyen de prêts à faible taux d'intérêt au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et des allègements de dette dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Il fournit en outre son assistance technique pour aider les pays à développer leurs capacités institutionnelles.

Le Conseil a passé en revue les prêts de la FRPC et le processus d'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) au cours de l'exercice 2002. Le FMI a donné suite à cet examen en 2003 en portant une attention accrue, dans le cadre des programmes-pays, à l'instauration d'un climat propice à l'investissement et à la croissance, en intégrant de manière plus systématique les analyses d'impact sur la pauvreté et la situation sociale à la formulation des stratégies de lutte contre la pauvreté et aux programmes financés sur les ressources de la FRPC, et en travaillant à l'amélioration de la gestion des dépenses publiques.

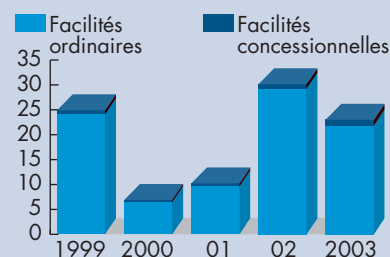
Le FMI a aussi œuvré pour que la communauté internationale garantisse aux pays en développement de meilleurs débouchés pour leurs exportations et pour que les pays industrialisés éliminent progressivement les subventions qui faussent le commerce. Sur ce plan, il a étudié en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce la façon



Les autorités ghanéennes placent sur les sites des projets de construction des panneaux décrivant les bienfaits tangibles de la participation à l'initiative du FMI et de la Banque mondiale en faveur des pays pauvres très endettés. Le Ghana a rendu publique en février 2003 sa stratégie de réduction de la pauvreté.

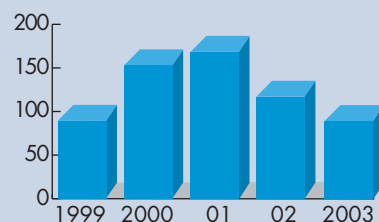
Prêts ordinaires et concessionnels

(Milliards de DTS, exercices)



Ratio de liquidité du FMI*

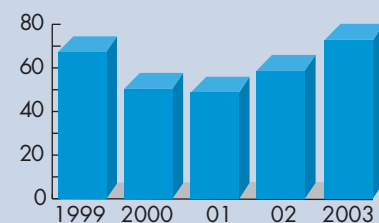
(Pourcentage, fin d'exercice)



*Ratio ressources utilisables nettes non engagées/engagements liquides.

Encours des crédits du FMI

(Milliards de DTS, fin d'exercice)





Une équipe du FMI rencontre en Afghanistan un haut responsable de l'administration fiscale et ses collaborateurs. Le FMI a fourni, durant l'exercice 2003, l'équivalent de 356 années-personnes d'assistance technique.

d'améliorer la cohérence de leurs actions respectives et s'est déclaré prêt à contribuer à l'élaboration de propositions en vue d'un programme pour le commerce des produits agricoles de l'Afrique. Il a aussi soutenu les appels à l'augmentation de l'aide internationale et a participé à l'élaboration d'un système de suivi des actions visant à promouvoir la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire des Nations Unies.

Assistance technique et formation

L'assistance technique du FMI a pour but, d'une part, d'aider les pays à renforcer leur capacité d'élaboration de politiques économiques et, d'autre part, de contribuer à la conception de certaines mesures ou réformes.

Au cours de l'exercice 2003, le FMI a fourni 356 années-personnes d'assistance technique. Suite à l'apparition de nouveaux besoins, on a observé un accroissement de l'assistance en faveur de pays sortant d'un conflit, des

initiatives régionales et de la prévention, de la gestion et de la résolution des crises. L'Afrique subsaharienne en est demeurée la principale bénéficiaire. Le FMI a créé deux centres régionaux d'assistance technique en Afrique, l'un en Tanzanie en octobre 2002 et l'autre au Mali en mai 2003, pour accroître, dans chaque région, le volume, la portée et la coordination de l'assistance émanant de diverses sources.

Ayant procédé à l'examen de la politique du FMI en matière d'assistance technique, le Conseil d'administration a approuvé des mesures visant l'adoption d'une méthodologie institutionnelle de suivi et d'évaluation des activités d'assistance technique et l'établissement d'un système intégré de comptabilité financière pour déterminer le coût total des services d'assistance technique.

Les financements extérieurs sont une importante source d'appui et ont couvert au cours de l'exercice 2003 environ 30 % des coûts de l'assistance technique du FMI. Le Japon a été le principal bailleur de fonds.

Transparence

Bon nombre des réformes mises en œuvre par le FMI ces dernières années reposent sur la conviction que son efficacité ne peut qu'être rehaussée s'il se montre apte à faire preuve de *transparence* dans l'élaboration et la communication de conseils de politique économique à ses membres; à *rendre compte* des conseils donnés; à faire montre de *réceptivité* en tirant les leçons de son expérience; d'*ouverture* aux opinions extérieures; et, enfin, d'*esprit de collaboration* vis-à-vis des autres membres de la communauté internationale.

En septembre 2002, le Conseil a fait le bilan de la politique de transparence du FMI et a abordé les étapes à venir. Les administrateurs se sont félicités de l'augmentation notable du nombre de documents-pays, notamment, qui sont rendus publics, mais ont souligné que la politique de transparence du FMI ne doit altérer en rien la franchise du dialogue que l'institution entretient avec ses membres, ni celle du processus de rapport des services du FMI au Conseil.

Le Conseil a passé en revue, en mars 2003, la stratégie de communication externe du FMI. Les administrateurs ont estimé que l'objectif premier doit être de mieux faire comprendre ses activités, de susciter le soutien de l'opinion pour ses travaux et d'être plus ouvert aux analyses et aux critiques de l'extérieur. Ils ont jugé possible d'obtenir de meilleurs résultats en définissant mieux les objectifs des activités de communication, notamment en développant les contacts avec les parlementaires et les représentants de la société civile des pays membres.

Bureau indépendant d'évaluation

Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) a été mis en place en juillet 2001 pour effectuer des évaluations objectives et indépendantes de questions relatives au mandat du FMI. Le BIE a mené au cours de l'exercice 2003 trois projets. Le premier portait sur



Le FMI a travaillé avec d'autres bailleurs de fonds et les pays participants pour mettre en place en Afrique deux centres régionaux d'assistance technique (AFRITAC). Le premier, installé à Dar es-Salaam, a été inauguré en octobre 2002.

L'utilisation prolongée des ressources financières du FMI, le second sur le rôle du FMI dans trois crises récentes de compte de capital (Brésil, Corée et Indonésie) et le troisième sur l'ajustement budgétaire dans les programmes appuyés par le FMI. Le premier rapport a été largement entériné en septembre 2002 par le Conseil d'administration, qui a établi un groupe de travail pour apporter une réponse aux questions soulevées.

Opérations et politiques financières

Sur le plan des nouveaux engagements, le fait marquant de l'exercice 2003 a été l'approbation d'un accord de confirmation d'un montant sans précédent dans l'histoire du FMI — 22,8 milliards de DTS (31,5 milliards de dollars EU) — en faveur du Brésil. Cette opération ainsi que l'approbation d'autres accords de montant non négligeable en faveur de l'Argentine et de la Colombie et l'augmentation du montant de l'accord en cours avec l'Uruguay font que le niveau total des engagements est resté relativement haut pour l'exercice 2003, les nouveaux engagements se chiffrant à 29,4 milliards de DTS (40,7 milliards de dollars EU), soit 10 milliards de DTS de moins que pour l'exercice 2002.

Au cours de l'exercice écoulé, le FMI a décaissé 21,8 milliards de DTS au titre de prêts sur le compte des ressources générales. Le montant des nouveaux crédits a dépassé les remboursements, qui se sont chiffrés à 7,8 milliards de DTS. Par conséquent, l'encours des crédits du FMI s'établissait en fin d'exercice au niveau record de 66 milliards de DTS (91,3 milliards de dollars EU), soit 13,9 milliards de DTS de plus qu'un an plus tôt.

La position financière du FMI est restée adéquate tout au long de l'exercice pour répondre aux besoins de ses pays membres. Sa capacité d'engagement à terme (CET) à un an se montait à 61 milliards de DTS au 30 avril 2003. (La CET, nouvel indicateur de liquidité mis au point au cours de l'exercice 2003, correspond au montant de ressources provenant des quotes-parts immédiatement disponible pour de nouveaux crédits sur les douze mois à venir.)

L'assistance concessionnelle du FMI est dispensée au titre de la FRPC et de l'initiative en faveur des PPTE. Au cours de l'exercice 2003, le Conseil a approuvé 10 nouveaux accords FRPC, avec des engagements totalisant 1,2 milliard de DTS, et le montant d'un prêt en cours a été augmenté. Au total, les décaissements FRPC se sont chiffrés à 1,2 milliard de DTS au cours de l'exercice 2003. Au 30 avril 2003, les programmes d'ajustement et de réformes de 36 pays membres étaient appuyés par des accords FRPC représentant un total d'engagements de 4,5 milliards de DTS, dont 2,5 milliards n'avaient pas été tirés. À la fin de l'exercice, 8 pays avaient atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE; 18 autres pays avaient passé le point de décision et commencé à bénéficier d'un allègement de dette à titre intérimaire.

Le FMI fournit aussi une assistance d'urgence sous forme de prêts aux pays qui sortent d'un conflit. Au 30 avril 2003, les contributions promises par 7 pays pour bonifier ces prêts totalisaient 11,5 millions de DTS, et les décaissements en faveur de 7 pays éprouvés totalisaient 1,4 million de DTS.

Nouveau pays membre

La République démocratique du Timor-Leste (précédemment Timor oriental) est devenue le 184^e pays membre du FMI le 23 juillet 2002. La quote-part initiale du Timor-Leste a été fixée à 8,2 millions de DTS (environ 11 millions de dollars EU).

Organisation, budget et ressources humaines

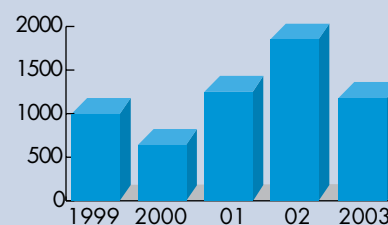
Un certain nombre de changements institutionnels ont été opérés pendant l'exercice 2003. Le Département des systèmes monétaires et financiers a remplacé le Département de la monnaie et des changes, de manière à rendre compte des compétences supplémentaires qui lui sont conférées. Par ailleurs, le Département de la trésorerie est devenu le Département financier. Il a été annoncé qu'Eduardo Aninat, Directeur général adjoint, quitterait son poste en juin 2003, et que Kenneth Rogoff, Conseiller économique et Directeur du Département des études, regagnerait l'université Harvard après l'Assemblée annuelle. Leurs successeurs seront, respectivement, Agustín Cárstens, Ministre adjoint des finances du Mexique, et Raghuram Rajan, de la Graduate School of Business de l'université de Chicago.



Le Bureau indépendant d'évaluation présente à la presse son premier rapport — sur l'utilisation prolongée des ressources du FMI — en septembre 2002.

FRPC : nouveaux engagements*

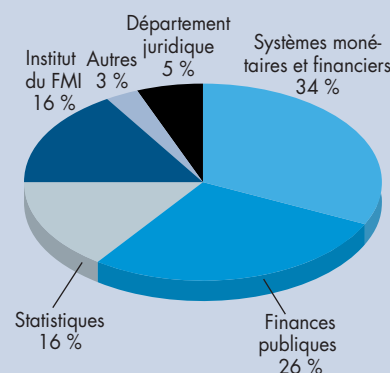
(Millions de DTS, exercices)



* Comprend les augmentations moins la réduction approuvée.

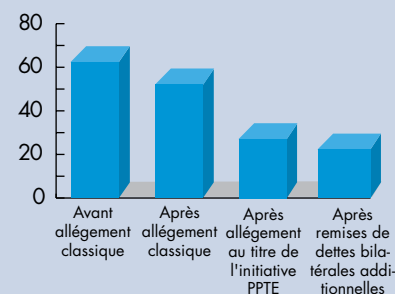
Assistance technique

(Ventilation fonctionnelle des ressources en années-personnes, exercice 2003)



PPTE : réduction de la dette**

(Valeur actuelle nette de la dette, milliards de dollars; données au point de décision)



** Pays ayant atteint le point de décision au 30 avril 2003.



Horst Köhler, Directeur général

La croissance économique mondiale, qui avait ralenti en 2001, s'est légèrement redressée en 2002. Cependant, le rythme de progression relativement fort au premier trimestre de 2002 s'est peu à peu ralenti, jusqu'à la fin de l'exercice 2002/03 du FMI. Dans ce contexte de reprise molle de l'économie mondiale, il a incombé aux économies avancées, en particulier, de s'employer à restaurer la confiance et une croissance durable. Il y a lieu de se féliciter de l'engagement fort des grands pays industrialisés à cet égard, affirmé par le G-8 au sommet d'Évian en juin 2003, après les mesures de stimulation de l'activité déjà prises dans un certain nombre de cas.

Au cours de l'exercice 2003, le FMI a continué de chercher avant tout à promouvoir des politiques visant à favoriser la reprise économique et à améliorer les perspectives de croissance de tous les pays. Le renforcement du cadre de la surveillance et de la prévention des crises est resté au centre de ses efforts. Qu'elle s'exerce au niveau bilatéral, mondial ou régional, la surveillance a été davantage axée sur les répercussions externes des politiques nationales. Nous avons aussi affiné notre analyse des vulnérabilités en nous attachant à évaluer la viabilité de la dette et les risques de crise et en mettant davantage l'accent sur la surveillance du secteur financier (notamment par le biais du programme d'évaluation du secteur financier, que nous avons lancé avec la Banque mondiale) et sur le renforcement des institutions (au moyen de nos rapports sur l'observation des normes et codes).

Lorsque, malgré ces efforts redoublés de prévention, des crises se produisent, nous devons pouvoir disposer de mécanismes qui permettent de les résoudre et d'en limiter les coûts. Le mécanisme de restructuration de la dette souveraine proposé par la direction du FMI a donné lieu à un débat sur les moyens de faire face à une dette insoutenable, et nous continuons à chercher des solutions plus ordonnées à ce problème dans le cadre juridique existant. L'utilisation accrue des clauses d'action collective dans les récents contrats d'émissions d'obligations souveraines est encourageante, et nous soutenons les débiteurs et les créanciers dans les efforts qu'ils font pour mettre au point un code de conduite volontaire dans le processus de restructuration de la dette.

Entre-temps, afin que les décisions de prêt du FMI en cas de crise soient plus prévisibles pour les pays membres aussi bien que pour les marchés, nous avons précisé les critères d'accès à ses ressources. Nous avons en outre révisé nos directives sur la conditionnalité associée aux prêts du FMI pour renforcer l'internalisation et accroître l'efficacité des programmes économiques auxquels il apporte son appui.

Au 30 avril 2003

Le FMI s'est engagé à participer pleinement à la lutte contre la pauvreté dans les pays à faible revenu. Ces pays jouissent d'une plus grande stabilité macroéconomique grâce à une stratégie qui comporte deux volets : la mise en œuvre de politiques avisées et le soutien accru de la communauté internationale. Les efforts de réforme doivent à présent être recentrés sur l'accroissement du potentiel de croissance en vue de la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire. Le FMI continue à œuvrer activement en ce sens en accordant aux pays des prêts à faible taux d'intérêt dans le cadre de sa facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et en participant avec la Banque mondiale à l'initiative visant à alléger la dette des pays pauvres très endettés. Nous nous attachons en outre à aligner davantage nos programmes FRPC sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté que les pays élaborent eux-mêmes et qui sont à présent largement reconnus comme le cadre opérationnel de ces actions.

L'assistance technique et la formation renforcent la capacité d'élaboration et d'application des politiques économiques des pays membres. Au cours de l'exercice écoulé, le FMI a ouvert deux centres régionaux d'assistance technique en Afrique, l'un en Tanzanie et l'autre au Mali, et a fourni une assistance technique aux pays qui entreprennent de remettre sur pied leurs institutions après des périodes de conflit prolongées, notamment à l'Afghanistan, à l'Iraq et au Timor-Leste.

Il est de la plus haute importance de mener à bon terme les négociations multilatérales de Doha pour doper la confiance et la croissance. Il est dans l'intérêt bien compris de tous les pays d'abaisser les barrières tarifaires. Ce faisant, les pays industrialisés aideraient aussi les pays en développement à s'intégrer à l'économie mondiale. La réduction des subventions qui faussent les échanges, en particulier dans le secteur agricole des pays industrialisés, améliorerait sensiblement les perspectives de croissance des pays en développement. Le FMI continuera à œuvrer pour promouvoir une expansion équilibrée du commerce mondial, en étroite collaboration avec ses pays membres et d'autres organismes multilatéraux.

L'exercice écoulé a en outre été marqué par la consolidation des réformes du FMI lui-même, dont un élément majeur a été le renforcement de notre capacité d'écoute et d'apprentissage. Les premiers rapports de notre Bureau indépendant d'évaluation ont constitué une contribution précieuse à l'amélioration de la qualité des conseils et de l'aide du FMI. Enfin, nous avons continué à accroître la transparence du fonctionnement ainsi que de la situation financière de notre institution.




Anne Krueger
Première Directrice générale



Shigemitsu Sugisaki
Directeur général adjoint



Eduardo Aninat
Directeur général adjoint



États-Unis

Nancy P. Jacklin
Meg Lundsager



Japon

Ken Yagi
Haruyuki Toyama



Allemagne

Karlheinz Bischofberger
Ruediger von Kleist



France

Pierre Duquesne
Sébastien Boitreaud



Royaume-Uni

Tom Scholar
Martin A. Brooke



Autriche, Bélarus,
Belgique, Hongrie,
Kazakhstan,
Luxembourg,
République slovaque,
République tchèque,
Slovénie, Turquie

Willy Kiekens
Johann Prader



Arménie,
Bosnie-Herzégovine,
Bulgarie, Chypre,
Croatie, Géorgie,
Israël, ex-République
yougoslave de
Macédoine, Moldova,
Pays-Bas, Roumanie,
Ukraine

Jeroen Kremers
Yuriy G. Yakusha



Costa Rica,
El Salvador,
Espagne,
Guatemala,
Honduras, Mexique,
Nicaragua,
Venezuela

Hernán Oyarzábal
Mario Beauregard



Albanie, Grèce, Italie,
Malte, Portugal,
Saint-Marin, Timor-Leste

Pier Carlo Padoan
Harilaos Vittas



Antigua-et-Barbuda,
Bahamas, Barbade,
Belize, Canada,
Dominique, Grenade,
Irlande, Jamaïque,
Saint-Kitts-et-Nevis,
Saint-Vincent-et-les
Grenadines,
Sainte-Lucie

Ian E. Bennett
Nioclás A. O'Murchú



Danemark, Estonie,
Finlande, Islande,
Lettonie, Lituanie,
Norvège, Suède

Vilhjálmur Egilsson
Benny Andersen



Australie, Corée,
États fédérés
de Micronésie,
Îles Marshall,
Îles Salomon, Kiribati,
Mongolie, Nouvelle-
Zélande, Palaos,
Papouasie-Nouvelle-
Guinée, Philippines,
Samoa, Seychelles,
Vanuatu

Michael J. Callaghan
Michael H. Reddell



Arabie Saoudite

Sulaiman M. Al-Turki
Abdallah S. Alazzaz



Brunéi Darussalam,
Cambodge, Fidji,
Indonésie, République
démocratique
populaire lao,
Malaisie, Myanmar,
Népal, Singapour,
Thaïlande, Tonga,
Vietnam

Sri Mulyani Indrawati
Ismail Alowi



Afrique du Sud,
Angola, Botswana,
Burundi, Érythrée,
Éthiopie, Gambie,
Kenya, Lesotho,
Malawi, Mozambique,
Namibie, Nigéria,
Ouganda, Sierra
Leone, Soudan,
Swaziland, Tanzanie,
Zambie, Zimbabwe

Ismaila Usman
Peter J. Ngumbullu



Bahreïn, Égypte,
Émirats arabes unis,
Iraq, Jordanie,
Koweït, Liban,
Libye, Maldives,
Oman, Qatar,
République arabe
syrienne, Yémen

A. Shakour Shaalan
Oussama T. Kanaan



Chine

WEI Benhua
WANG Xiaoyi



Azerbaïdjan,
Ouzbékistan, Pologne,
République kirghize,
Serbie-et-Monténégro,
Suisse, Tadjikistan,
Turkménistan

Fritz Zurbrugg
Wieslaw Szczuka



Fédération
de Russie

Alexei V. Mojine
Andrei Louchine



Brésil, Colombie,
Équateur, Guyana,
Haïti, Panama,
République
Dominicaine,
Suriname,
Trinité-et-Tobago

Murilo Portugal
Roberto Steiner



Afghanistan,
Algérie, Ghana,
République
islamique d'Iran,
Maroc, Pakistan,
Tunisie

Abbas Mirakhor
Mohammed Daïri



Bangladesh,
Bhoutan, Inde,
Sri Lanka

Yaga V. Reddy
R.A. Jayatissa



Argentine, Bolivie,
Chili, Paraguay,
Pérou, Uruguay

Guillermo Le Fort
A. Guillermo Zoccali



Bénin, Burkina Faso,
Cameroun, Cap-Vert,
Comores, Rép. du
Congo, Côte d'Ivoire,
Djibouti, Gabon,
Guinée, Guinée-Bissau,
Guinée équatoriale,
Madagascar, Mali,
Maurice, Mauritanie,
Niger, République
Centrafricaine,
Rwanda, São Tomé-et-
Príncipe, Sénégal,
Tchad, Togo

Damian Ondo Mañe
Laurean W. Rutayisire

Gerd Häusler

Conseiller

Kenneth S. Rogoff

Conseiller économique

Départements géographiques

Abdoulaye Bio-Tchané

Directeur, Département Afrique

David Burton

Directeur, Département Asie et Pacifique

Michael C. Deppler

Directeur, Département Europe I

John Odling-Smee

Directeur, Département Europe II

Anoop Singh

Directeur, Département Hémisphère occidental

George T. Abed

Directeur, Département Moyen-Orient

Départements fonctionnels et services spéciaux

Timothy F. Geithner

Directeur, Département de l'élaboration et de l'examen des politiques

Kenneth S. Rogoff

Directeur, Département des études

Teresa M. Ter-Minassian

Directrice, Département des finances publiques

Eduard Brau

Directeur, Département financier*

Mohsin S. Khan

Directeur, Institut du FMI

François P. Gianviti

Conseiller juridique, Département juridique

Gerd Häusler

Directeur, Département des marchés de capitaux internationaux

Carol S. Carson

Directrice, Département des statistiques

Stefan Ingves

Directeur, Département des systèmes monétaires et financiers*

Information et liaison

Hiroyuki Hino

Directeur, Bureau régional Asie et Pacifique

Flemming Larsen

Directeur, Bureaux européens

Thomas C. Dawson II

Directeur, Département des relations extérieures

Reinhard Munzberg

Directeur et représentant spécial auprès de l'ONU, Bureau auprès des Nations Unies

Services de soutien

Margaret R. Kelly

Directrice, Département des ressources humaines

Shailendra J. Anjaria

Secrétaire, Département du secrétariat

Brian C. Stuart

Directeur, Département de la technologie et des services généraux

Bureaux

Barry Potter

Directeur, Bureau du budget et de la planification

Claire Liuksila

Directrice, Bureau de la gestion de l'assistance technique

Alain Coune

Directeur, Bureau de la vérification et de l'inspection internes

Montek Singh Ahluwalia

Directeur, Bureau indépendant d'évaluation

Jeanette Morrison

Chef de la Division de rédaction et de publication

*Le 1^{er} mai 2003, le Département de la trésorerie est devenu le Département financier, et le Département de la monnaie et des changes, le Département des systèmes monétaires et financiers.

Ce *Rapport annuel du Conseil d'administration du FMI* décrit les activités du Conseil durant l'exercice allant du 1^{er} mai 2002 au 30 avril 2003. L'essentiel du rapport consiste en comptes rendus des délibérations du Conseil sur l'ensemble des politiques et activités du FMI.

Le Conseil conduit les affaires courantes du FMI. Il se compose de 24 administrateurs, nommés ou élus par des États membres à titre individuel ou par des groupes d'États, et du Directeur général, qui préside ses délibérations. Il se réunit habituellement plusieurs fois par semaine. Durant l'exercice 2002/03, le Conseil a consacré la plus grande partie de son temps aux affaires concernant les États membres et le reste essentiellement à la surveillance économique et financière mondiale et à diverses questions de politique générale.

Les travaux du Conseil s'appuient principalement sur des études effectuées par la direction et par les services de l'institution. Ces rapports comprennent en général une partie descriptive et une analyse des divers aspects de la question étudiée. Le Conseil est invité à se prononcer sur les points principaux. Les rapports peuvent aussi contenir des propositions de la direction concernant la manière dont le Conseil et l'institution devraient aborder tel ou tel dossier. Ils présentent donc le point de vue des services et de la direction, mais pas nécessairement celui du FMI. Le Conseil peut accepter ou rejeter l'analyse, ou les propositions qui lui sont présentées. Le point de vue de l'institution est plutôt celui du Conseil, qui se traduit par une décision, ou est exposé dans une déclaration qui récapitule les délibérations du Conseil (on parle au FMI de «résumé»). Le FMI affiche un grand nombre de ces résumés sous forme de notes d'information au public (NIP) sur son site Internet : www.imf.org.

Le Conseil d'administration est investi de tous les pouvoirs requis pour conduire les affaires du FMI, à l'exception de ceux qui, aux termes des Statuts, sont réservés au *Conseil des gouverneurs*, qui est l'instance de décision suprême du FMI. Il est constitué d'un gouverneur et d'un gouverneur suppléant pour chaque État membre. Les gouverneurs, nommés par leur pays, sont le plus souvent ministres des finances ou gouverneurs de banque centrale. Le Conseil des gouverneurs se réunit d'ordinaire une fois par an.

Le *Comité monétaire et financier international* du Conseil des gouverneurs (ancien Comité intérimaire sur le système monétaire international) est un organe consultatif composé de 24 gouverneurs du FMI, ministres ou autres responsables de rang comparable; les États membres y sont représentés de la même façon qu'au Conseil d'administration. Le Comité monétaire et financier international se réunit normalement deux fois par an, en avril ou en mai, et au moment de l'Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs, en septembre ou en octobre. Il a notamment pour responsabilité de donner, au niveau ministériel, des orientations au Conseil d'administration, ainsi que de fournir des avis et de faire rapport au Conseil des gouverneurs sur les questions relatives à la gestion et à l'adaptation du système monétaire et financier international, en particulier sur les perturbations subites auxquelles ce dernier peut se trouver exposé, ainsi que sur toute proposition visant à modifier les Statuts du FMI.

Le *Comité du développement* (Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement) comprend 24 membres — ministres des finances ou autres responsables de rang comparable — et tient en général ses réunions le lendemain de celles du Comité monétaire et financier international.

Le 27 août 2003

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 *a*), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2003. En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2004, lesquels sont présentés au chapitre 9. Les états financiers vérifiés du département général, du département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2003 sont présentés à l'appendice IX.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Horst Köhler
Président du Conseil d'administration

TABLE DES MATIÈRES

Faits marquants	ii
Message du Directeur général	vi
Conseil d'administration	viii
Cadres de direction	x
Organes directeurs du FMI et Rapport annuel	xi
Lettre de présentation	xii
1. La surveillance du FMI à l'œuvre	3
Surveillance bilatérale	3
Surveillance mondiale	4
<i>Perspectives de l'économie mondiale • Rapport sur la stabilité financière dans le monde</i>	
Surveillance régionale	16
<i>CEMAC • Zone euro et UE • Union monétaire des Caraïbes orientales • UEMOA</i>	
2. Renforcement de la surveillance et de la prévention des crises	23
Suite donnée à l'examen biennal 2002 de la surveillance et poursuite des travaux	23
Mise à profit du succès de l'initiative en matière de normes et codes et du PESF	25
Communication de données aux fins de la surveillance	26
La valeur d'information des évaluations des politiques des pays membres	28
Examen de la ligne de crédit préventive	29
Amélioration de l'analyse de viabilité de la dette	29
Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	30
3. Renforcement du dispositif de résolution des crises	33
Politique d'accès en cas de crise du compte de capital	33
Politique de prêt en situation d'arriérés envers des créanciers privés	34
Cas de non-viabilité de la dette souveraine	35
<i>Clauses d'action collective • Mécanisme de restructuration de la dette souveraine</i>	
4. Réforme des politiques et des modalités de prêt	39
Nouvelles directives sur la conditionnalité	39
Une collaboration renforcée FMI–Banque mondiale	40
Utilisation prolongée des ressources du FMI	41
5. Lutte contre la pauvreté dans les pays à faible revenu	43
Aligner les programmes appuyés par la FRPC et le processus des DSRP	45
Viabilité de la dette dans les pays pauvres très endettés	46
Échanges et débouchés commerciaux	49
Suivi des progrès vers les objectifs de développement pour le Millénaire	50
Perspectives d'avenir	50

6. Assistance technique et formation	53
Financement extérieur de l'assistance technique	53
Évolution récente	54
Bilan de l'assistance technique en 2003	56
L'Institut du FMI	58
7. Transparence, obligation de rendre compte et coopération	61
La transparence du FMI et de ses membres	61
Examen de la stratégie de communication externe du FMI	63
Bureau indépendant d'évaluation	65
Renforcer la voix et la représentation des pays en développement	67
8. Opérations et politiques financières de l'exercice 2003	69
Activités de financement ordinaires	72
<i>Prêts • Ressources et liquidité</i>	
Quotes-parts	74
Accords d'emprunt	75
<i>Accords généraux d'emprunt • Nouveaux Accords d'emprunt</i>	
Financements concessionnels	77
<i>Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance •</i> <i>Initiative PPTE renforcée</i>	
Assistance d'urgence après un conflit	80
Revenu, commissions, rémunération et répartition des charges	80
Droits de tirage spéciaux (DTS)	82
Évaluation des diligences	83
9. Organisation, budget et ressources humaines	89
Organisation	89
<i>Conseil d'administration • Départements •</i> <i>Bureau indépendant d'évaluation</i>	
Budget administratif et budget d'équipement	93
<i>Réformes budgétaires • Budgets et dépenses effectives de l'exercice 2003 •</i> <i>Budgets de l'exercice 2004 • Optique à moyen terme</i>	
Ressources humaines	95
<i>Changements au niveau de la direction générale et des postes de direction •</i> <i>Recrutement et rétention du personnel • Grille des traitements •</i> <i>Diversité</i>	
Nouveau bâtiment du siège	99
Appendices	
I Réserves internationales	107
II Opérations et transactions financières	113
III Principales décisions du Conseil d'administration	133
IV Relations avec les autres organisations internationales	139
V Communications extérieures	143
VI Communiqués du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement	147
VII Administrateurs et nombre de voix au 30 avril 2003	159
VIII Changements dans la composition du Conseil d'administration	163
IX États financiers au 30 avril 2003	165
Abréviations	226

Encadrés

1.1	Principaux développements économiques et financiers	10
2.1	Études sur la mondialisation	24
2.2	L'initiative en matière de normes et codes et le programme d'évaluation du secteur financier	26
2.3	Le blanchiment de capitaux et le GAFI	30
3.1	Clauses d'action collective : évolution récente	36
3.2	Colloque sur le mécanisme de restructuration de la dette souveraine	37
4.1	En quoi la conditionnalité du FMI a-t-elle évolué?	40
4.2	Cadre de collaboration FMI-Banque mondiale	41
4.3	Évaluation des cas d'utilisation prolongée des ressources du FMI	42
5.1	Qu'est-ce qu'un DSRP?	43
5.2	L'initiative CEI-7	44
5.3	Collaboration FMI-Banque mondiale sur la gestion des dépenses publiques	46
5.4	Comment fonctionne l'initiative en faveur des PPTE	47
5.5	Prise en compte des aspects sociaux dans les financements du FMI	49
5.6	L'allègement de dette au titre de l'initiative PPTE en action au Ghana	50
5.7	Améliorer les débouchés pour les exportations des pays en développement	51
6.1	Mode de sélection des projets	53
6.2	Sous-comptes d'assistance technique créés récemment	54
6.3	Assistance technique aux pays sortant d'un conflit : le cas de l'Afghanistan	55
7.1	Les principaux éléments de la politique de publication du FMI	62
7.2	Promotion du dialogue et de la sensibilisation	66
8.1	Origine et emploi des financements du FMI	69
8.2	Différence entre la présomption et l'obligation de rachat	74
8.3	Programme de transactions financières	75
8.4	La CET — Nouvel indicateur de la capacité de prêt	76
8.5	Douzième et treizième révisions générales des quotes-parts	77
8.6	Valeur et taux d'intérêt du DTS	82
8.7	Politique d'évaluation des diligences : aperçu général	85
9.1	Représentants résidents du FMI	91

Tableaux

1.1	Consultations au titre de l'article IV conclues au cours de l'exercice 2003	6
5.1	État des engagements au titre de l'assistance PPTE au 30 avril 2003	48
6.1	Domaines d'assistance technique	56
6.2	Assistance technique : sources et prestations, exercices 1999–2003	57
6.3	Programmes de formation de l'Institut du FMI, exercices 1999–2003	58
6.4	Programmes de formation des instituts régionaux du FMI	59
8.1	Facilités et mécanismes de financement du FMI	70
8.2	Concours financiers du FMI approuvés pendant l'exercice 2003	73
8.3	Participants aux AGE et montants des crédits	78
8.4	Participants aux NAE et montants des crédits	78
8.5	Engagements et décaissements au titre de l'initiative PPTE	79
8.6	Contributions pour la bonification de l'aide d'urgence après un conflit	80
8.7	Transferts de DTS	84
8.8	Arriérés envers le FMI de pays ayant des obligations impayées depuis au moins six mois, par type d'obligation et durée	86
9.1	Budgets administratifs, exercices 2001–04	94
9.2	Ventilation des cadres du FMI par région et par nationalité	96
9.3	Grille des traitements au FMI	97
9.4	Ventilation du personnel par sexe	98
9.5	Ventilation du personnel par pays en développement et industrialisés	99

Graphiques

1.1 Croissance du PIB réel mondial et volume du commerce mondial (biens et services)	10
1.2 Évolution des marchés boursiers	11
1.3 Écarts de rendement des dettes souveraines	11
6.1 Assistance technique : ventilation régionale	57
6.2 Assistance technique : ventilation fonctionnelle	57
8.1 Capacité d'engagement à terme (à un an)	76
8.2 Taux d'intérêt du DTS	82
9.1 Fonds monétaire international : organigramme	90
9.2 Répartition des ressources par domaine d'activité, projections pour l'exercice 2004	95

L'exercice financier du FMI va du 1^{er} mai 2002 au 30 avril 2003.

L'unité de compte du FMI est le DTS; les conversions des données financières du FMI en dollars EU sont approximatives et faites pour des raisons de commodité. Sauf indication contraire, lorsqu'il est fait référence au dollar, il s'agit du dollar des États-Unis. Au 30 avril 2003, 1 dollar était égal à 0,722589 DTS et 1 DTS à 1,383913 dollar (au 30 avril 2002, ces taux étaient de 0,788826 DTS et de 1,267706 dollar, respectivement).

Les symboles et conventions ci-après sont utilisés dans ce rapport :

- ... indique que les données ne sont pas disponibles;
- indique que le chiffre est égal à zéro ou inférieur à la moitié de l'unité indiquée par le dernier chiffre retenu, ou que la rubrique est sans objet;
- entre des années ou des mois (par exemple 2002–03 ou janvier–juin) indique la période couverte de la première à la dernière année ou du premier au dernier mois, inclusivement;
- / entre deux années (par exemple 2002/03) indique un exercice budgétaire ou financier.

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme de leurs composantes.

Dans le présent rapport, le terme «pays» ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il s'applique également à un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais sur lesquelles des statistiques sont établies et publiées au plan international de façon distincte et indépendante.